

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 13 mai 2014 à 20 heures

L'an deux mil quatorze, le mardi treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickael, DERRIEN Corinne, FLOCH André,
GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis,
HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, LE SCORNET Isabelle,
MASSON Patrick, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette,
RESPRIGET Marie Louise.

Absents :

Procurations PRIGENT Jacqueline donne procuration à GIROTTO François,

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 14 votants et 1 procuration
Date de convocation : 30 avril 2014
Secrétaire de séance : CLOAREC Mickaël

1. Décisions modificatives

Les élus, à l'unanimité, décident de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Budget assainissement :

Section de fonctionnement : recettes

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
70	70128			Autres taxes et redevances	+ 29250.00
70	70613			Participation pour assainissement collectif	+ 69100.00
				TOTAL	+98350.00

Section de fonctionnement : recettes

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
70	7061			Redevances d'assainissement collectif	- 98350.00
				TOTAL	+98350.00

Budget Commune :

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6358			Autres impôts	+ 6600.00
				TOTAL	+ 6600.00

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau

16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan

Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61523			Voies et réseaux	- 3000.00
011	6188			Autres frais divers	- 2000.00
011	6228			Divers	-1000.00
011	6262			Frais de télécom	-600.00
				TOTAL	-6600.00

Budget ASPL :

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6358			Autres impôts	+ 1300.00
				TOTAL	+ 1300.00

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	611			Contrats de prestations de services	- 1300.00
				TOTAL	-1300.00

Budget Lotissement :

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6358			Autres impôts	+ 18900.00
				TOTAL	+ 18900.00

Section de fonctionnement : recettes

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
74	74751			Subvention	+18900.00
				TOTAL	+18900.00

2. Nomination élu référent sécurité routière

Monsieur Geffroy Rémi est nommé à l'unanimité référent sécurité routière.

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

3) Nomination élu correspondant défense

Mr François Giroto est nommé à l'unanimité correspondant défense.

4) Commission communale des impôts directs

Le maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques relatif à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Conseil Municipal, le maire entendu, à l'unanimité, dresse une liste de contribuables comprenant douze noms pour la désignation de commissaires titulaires et douze noms pour la désignation de commissaires suppléants :

MEMBRES TITULAIRES :

Cloarec Jean Yves,
Louedec Jean Pierre,
Parc Jean Michel,
Merrant Loïc,
Leroux Thierry,
Le Doyen Jean,
Cueff Marie Thérèse,
Toudic Christian,
Morin Eric,
Bellec François,
Lirzin François,
Le Goas Brigitte.

MEMBRES SUPPLEANTS :

Lachuer Stéphane,
Dissez Joel,
Person Yves,
Le Roy Philippe,
Lozach Pascal,
Messara Akim,
Briand Sylviane,
Scrignac René,
Tanguy Guy,
Oriol Jean Yves,
Ricou Yvonne,
Scarella Alain.

5) Subventions aux associations

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ ADMR	300 €
➤ AINES RURAUX	270 €
➤ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1280 €
➤ COLLEGE ROZ AVEL	15 € par élève
➤ ASSOCIATION GYMNASTIQUE	200 €
➤ ES DOURON	900 €
➤ LES SALTIMBANQUES	1000 €
➤ SYNDICAT D'ELEVAGE DU CANTON DE PLOUIGNEAU	100 €
➤ ADDESKI	75 €
➤ RASED	60 €
➤ EC PLESTIN	15 € par élève

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

6) Commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les membres suivants, pour composer la commission d'appel d'offres et d'adjudication :

Président : François Giroto, Le Maire et son représentant Régis Grille.

- Adam Philippe, titulaire

et son suppléant GEFROY Rémi

- Floch André, titulaire

et son suppléant RESPRIGET Marie Louise

- Cloarec Mickael, titulaire

et son suppléant HARDOUINEAU Christian

7) Tarification assainissement

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'habitation de Monsieur KULH nécessite la mise en place d'un dispositif particulier comprenant une pompe de relevage. Compte tenu du surcoût engendré par ce type de travaux par rapport à un raccordement classique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une minoration des taxes PAC et raccordement à hauteur de 50%.

8) Tarifs cimetière

Les élus décident par 10 voix pour, 1 abstention et 3 contre de réviser les tarifs du cimetière inchangés depuis 2009 :

Concessions :

Temporaire 15 ans : 80 €, Trentenaire : 160 €, Cinquantenaire : 260 €

Caveaux 2 places : 600 €

Caveaux 4 places : 1200 €

Caveaux 6 places : 1500 €

Caveaux 10 places : 2700 €

Case columbarium droit d'utilisation d'un emplacement : 600 €

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau

16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan

Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

9) Ouverture ligne de trésorerie

Les élus, à l'unanimité, décident d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale à hauteur d'un montant de 70 000 euros (soixante dix mille euros).

10) Chemins de randonnée

Les élus, à l'unanimité approuvent les travaux suivants pour les chemins de randonnée, la participation communale est de 21% du montant total HT des travaux, le reste est pris en charge par Morlaix Communauté :

- Coat Izel (passage du Dour uzél) : Dépose et pose du ponton, réalisation d'une passerelle (840€), fourniture des éléments en bois (563.64€HT).

Le 14 mai 2014

Le Maire, François GIROTTO